CIRCULATION

Destinataire	Date de retour	Initiales	Date de rappel

Suite N°

Année financière

Document du au

Retourner cette chemise, dès que possible, à son lieu de conservation

1300 (084)

06031-9

Gouvernement du Québec
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT 60319 Dépôt N°:

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous.

☒ Certificat accordé ☐ Dépôt refusé

Objet	☐ 1ière convention ☐ Renouvellement ☒ Entente ☐ Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	M-8267-05
Date	Signature: 83-08-25 / Réception: 83-08-31	Durée: Du / Au	Nombre de salariés régis par la convention collective

Association	Employeur
☐ Déposant Trav. Unis du Pétrole du Canada local 14 aff. aux Trav. Unis du Pétrole du Canada 35 rue Marien Pointe aux Trembles, QC. H1B 4T8	☒ Déposant Joseph Elie Limitée Att: M. François Durand 1440 O. Ste-Catherine # 406 Montréal, QC. H3C 1R1

Unité de négociation

- E.V. 11635 est, Ontario, Pte aux Trembles.

- Entente: Intégration section des Mazouts

Région	06-06	Activité	6089 (8)	Affiliation	10

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐ 10☐ 11☐ — Voir au verso pour les codes

Remarques

Pour le commissaire général du travail

Signature: Pierrette David/dg — Date: 83-10-07

Pour renseignements: ☐ 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 ☒ 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

(1)

RECHERCHE

Local 14 du Syndicat et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

8267-05

'83 AOU 31 11 11

M É M O I R E D ' E N T E N T E

ENTRE

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU PÉTROLE DU CANADA - LOCAL 14

ci-après appelé le Syndicat

ET

JOSEPH ÉLIE LTÉE

ci-après appelé la Compagnie

ATTENDU QUE la section des mazouts, autrefois de Raffinage et Marketing BP Canada Limitée - district de Montréal, doit être intégrée aux opérations de la "compagnie" situées au 11635 de la rue Ontario est, à Montréal;

ATTENDU QUE un mémoire d'entente a été signé entre les parties le 22 avril 1983 renouvelant la convention collective entre ces dernières, jusqu'au 31 mars 1985;

LES PARTIES conviennent de modifier ladite convention collective selon les termes prévus aux présentes:

1. le "syndicat" reconnait les employés qui appartenaient autrefois à "Raffinage et Marketing BP Canada Limitée" énumérés ci-dessous, comme étant à compter du 1er septembre 1983 des employés de Joseph Elie Limitée, membres du Local 14 du "syndicat" et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

Linda JUNEAU
Antoinette CECERE
Louise BOURGIE
Diane ANCTIL
Hélène BLANCHETTE
Elise FITZSIMMONS
CELESTE SABARESSE

2. la liste d'ancienneté annexée à la convention collective faite en date du 28 février 1983 est remplacée par celle annexée aux présentes;

3. le présent mémoire d'entente entre en vigueur le ler septembre 1983.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé à Montréal ce Août-25-jour de 1983.

POUR LA COMPAGNIE

POUR LE SYNDICAT

LISTE D'ANCIENNETE

NOM DE L'EMPLOYE	DATE	CLASSIFICATION
DESJARDINS, B.	21.03.60	Répartiteur
GIRARD, M.	07.11.66	Répartiteur
COMTOIS, L.	19.12.69	Commis Intermédiaire II
ILTCHENKO, R.	28.09.71	Répartiteur
PELLETIER, F.	22.11.71	Commis Intermédiaire II
TOURVILLE, Lynn	24.09.73	Commis Intermédiaire II
JUNEAU, Linda	14.07.75	Répartiteur
ANCTIL, Dianne	05.07.76	Commis sénior
LONGPRE, Georgette	07.09.76	Commis Intermédiaire II
PECLET, Pierre	19.12.77	Répartiteur
CHARPENTIER, Gaétane	30.10.78	Commis Intermédiaire II
BAYARD, Sylvain	19.03.79	Commis Intermédiaire II
BOURGIE, Louise	01.05.79	Répartiteur
SABARESSE, Celeste	04.03.80	Commis Intermédiaire II
BURNS, Doris	02.07.80	Commis Intermédiaire I
LALUMIERE, Michel	28.09.81	Répartiteur
CECERE, Antoinette	08.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BLANCHETTE, Hélène	16.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
FITZSIMMONS, Elyse	02.07.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BELAND, Madeleine	19.01.83	Commis Intermédiaire I «saisonnier»

1983.08.25

/mp

'83 AUG 31 11 11

M É M O I R E D ' E N T E N T E

ENTRE

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU PÉTROLE DU CANADA - LOCAL 14

ci-après appelé le Syndicat

ET

JOSEPH ÉLIE LTÉE

ci-après appelé la Compagnie

ATTENDU QUE la section des mazouts, autrefois de Raffinage et Marketing BP Canada Limitée - district de Montréal, doit être intégrée aux opérations de la "compagnie" situées au 11635 de la rue Ontario est, à Montréal;

ATTENDU QUE un mémoire d'entente a été signé entre les parties le 22 avril 1983 renouvelant la convention collective entre ces dernières, jusqu'au 31 mars 1985;

LES PARTIES conviennent de modifier ladite convention collective selon les termes prévus aux présentes:

1. le "syndicat" reconnait les employés qui appartenaient autrefois à "Raffinage et Marketing BP Canada Limitée" énumérés ci-dessous, comme étant à compter du 1er septembre 1983 des employés de Joseph Elie Limitée, membres du Local 14 du "syndicat" et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

Linda JUNEAU
Antoinette CECERE
Louise BOURGIE
Diane ANCTIL
Hélène BLANCHETTE
Elise FITZSIMMONS
CELESTE SABARESSE

2. la liste d'ancienneté annexée à la convention collective faite en date du 28 février 1983 est remplacée par celle annexée aux présentes;

3. le présent mémoire d'entente entre en vigueur le ler septembre 1983.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé à Montréal ce 25 jour de Août 1983.

POUR LA COMPAGNIE

POUR LE SYNDICAT

LISTE D'ANCIENNETE

NOM DE L'EMPLOYE	DATE	CLASSIFICATION
DESJARDINS, B.	21.03.60	Répartiteur
GIRARD, M.	07.11.66	Répartiteur
COMTOIS, L.	19.12.69	Commis Intermédiaire II
ILTCHENKO, R.	28.09.71	Répartiteur
PELLETIER, F.	22.11.71	Commis Intermédiaire II
TOURVILLE, Lynn	24.09.73	Commis Intermédiaire II
JUNEAU, Linda	14.07.75	Répartiteur
ANCTIL, Dianne	05.07.76	Commis sénior
LONGPRE, Georgette	07.09.76	Commis Intermédiaire II
PECLET, Pierre	19.12.77	Répartiteur
CHARPENTIER, Gaétane	30.10.78	Commis Intermédiaire II
BAYARD, Sylvain	19.03.79	Commis Intermédiaire II
BOURGIE, Louise	01.05.79	Répartiteur
SABARESSE, Celeste	04.03.80	Commis Intermédiaire II
BURNS, Doris	02.07.80	Commis Intermédiaire I
LALUMIERE, Michel	28.09.81	Répartiteur
CECERE, Antoinette	08.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BLANCHETTE, Hélène	16.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
FITZSIMMONS, Elyse	02.07.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BELAND, Madeleine	19.01.83	Commis Intermédiaire I «saisonnier»

1983.08.25

/mp

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT 60319

Dépôt N°: - - - - - - - -

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

☒ Certificat accordé ☐ Dépôt refusé

Objet	☐ 1ière convention ☐ Renouvellement 1 ☒ Entente ☐ Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	M-9267-15
Date	Signature: 86-02-19 / Réception: 86-02-26	Durée: Du — / Au —	Nombre de salariés régis par la convention collective: ---

Association	Employeur
☐ Déposant Synd. des trav. du Pétrole du Québec The Oil Workers Union of Quebec Boite Postale 2164 Dorval, Québec H9S 3X0	☒ Déposant Joseph Elie Div. des Produits Petro-Canada Inc /Petro Canada Products Inc. 1500 Ave Atwater Montréal, Québec H3Z 1X5
☒ Déposant, si autre que les parties Produits Petro Canada Att: Francois Durand 1 Place Ville Marie Montréal, Québec H3B 4A9	E.V. 11635 est rue Ontario P.A.t.Mtl Région: 06-06 Activité: 6089(10) Affiliation: 181

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐ 10☐ 11☐ — Voir au verso pour les codes →

Remarques

ENTENTE: Modifications de certains articles de la conv. coll. (1,5,9, 10 et 12)

Pour le commissaire général du travail	
Signature: Céline Carette/ms	Date: 86-05-02

Pour renseignements: ☐ 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 ☒ 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (094)

RECHERCHE

"Jours de Fêtes."

5. Le paragraphe 12.07 de l'article 12 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

"12.07 Tout avis ou document envoyé au Syndicat ou à la Compagnie, en vertu de la présente convention, doit être envoyé aux adresses suivantes:

./.

BUREAU du COMMISSAIRE GÉNÉRAL du TRAVAIL MONTRÉAL
'86 FEV 26 13 13

8267-15

MÉMOIRE D'ENTENTE

Entre JOSEPH ELIE, Division de Produits Petro-Canada Inc., ci-après appelée la Compagnie, d'une part;

Et LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PÉTROLE DU QUÉBEC, ci-après appelé le Syndicat, d'autre part

ATTENDU QUE les parties précitées ont signé un Mémoire d'Entente renouvellant la convention collective échue le 31 mars 1985, et que ce dit Mémoire d'Entente a été signé le 29 janvier 1986;

ATTENDU QUE les parties, avant de procéder à l'impression de la nouvelle convention collective, désirent apporter quelques corrections au langage de la dite convention;

POUR CES MOTIFS, la Compagnie et le Syndicat conviennent de ce qui suit:

1. Le paragraphe 1.02 de l'article 1 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

   "1.02 Aux fins de cette Convention, l'unité de négociation comprend tous les employés de bureau et chauffeurs de camions des établissements de la Compagnie situés au 5125 Du Trianon, Montréal."

2. Le paragraphe 5.01 de l'article 5 est modifié en abrogeant l'expression suivante: "...et telle qu'exhibée à l'Annexe E."

3. L'article 9 de la convention collective est dorénavant intitulée "Heures de travail et temps supplémentaire."

4. L'article 10 de la convention collective est désormais intitulée "Jours de Fêtes."

5. Le paragraphe 12.07 de l'article 12 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

   "12.07 Tout avis ou document envoyé au Syndicat ou à la Compagnie, en vertu de la présente convention, doit être envoyé aux adresses suivantes:

./.

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PÉTROLE DU QUÉBEC
1705 Boulevard O'Brien
Ville Saint-Laurent, Québec H4L 3W5

A l'attention de M. Pierre Péclet, Président

JOSEPH ELIE, DIVISION DE PRODUITS PETRO-CANADA INC.
5125, Rue du Trianon, Suite 460
Montréal, Québec H1M 2S5

A l'attention du Directeur

Si ces adresses devaient être changées, l'autre partie en sera informée par écrit."

6. L'Annexe E de la convention collective est abrogée.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé à Montréal, ce 19e jour de février 1986.

Pour la Compagnie

Kent Mitchell

Pour le Syndicat

Pierre Péclet

CIRCULATION

Destinataire	Date de retour	Initiales	Date de rappel

Suite N°

Année financière

Document du au

Retourner cette chemise, dès que possible, à son lieu de conservation

1300 (084)

06031-9

Gouvernement du Québec
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT 60319 Dépôt N°:

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous.

☒ Certificat accordé ☐ Dépôt refusé

Objet	☐ 1ière convention ☐ Renouvellement ☒ Entente ☐ Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	M-8267-05
Date	Signature: 83-08-25 / Réception: 83-08-31	Durée: Du / Au	Nombre de salariés régis par la convention collective

Association	Employeur
☐ Déposant Trav. Unis du Pétrole du Canada local 14 aff. aux Trav. Unis du Pétrole du Canada 35 rue Marien Pointe aux Trembles, QC. H1B 4T8	☒ Déposant Joseph Elie Limitée Att: M. François Durand 1440 O. Ste-Catherine # 406 Montréal, QC. H3C 1R1

Unité de négociation

- E.V. 11635 est, Ontario, Pte aux Trembles.

- Entente: Intégration section des Mazouts

Région	06-06	Activité	6089 (8)	Affiliation	10

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐ 10☐ 11☐ — Voir au verso pour les codes

Remarques

Pour le commissaire général du travail

Signature: Pierrette David/dg — Date: 83-10-07

Pour renseignements: ☐ 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 ☒ 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

(1)

RECHERCHE

Local 14 du Syndicat et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

8267-05

'83 AOU 31 11 11

M É M O I R E D ' E N T E N T E

ENTRE

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU PÉTROLE DU CANADA - LOCAL 14

ci-après appelé le Syndicat

ET

JOSEPH ÉLIE LTÉE

ci-après appelé la Compagnie

ATTENDU QUE la section des mazouts, autrefois de Raffinage et Marketing BP Canada Limitée - district de Montréal, doit être intégrée aux opérations de la "compagnie" situées au 11635 de la rue Ontario est, à Montréal;

ATTENDU QUE un mémoire d'entente a été signé entre les parties le 22 avril 1983 renouvelant la convention collective entre ces dernières, jusqu'au 31 mars 1985;

LES PARTIES conviennent de modifier ladite convention collective selon les termes prévus aux présentes:

1. le "syndicat" reconnait les employés qui appartenaient autrefois à "Raffinage et Marketing BP Canada Limitée" énumérés ci-dessous, comme étant à compter du 1er septembre 1983 des employés de Joseph Elie Limitée, membres du Local 14 du "syndicat" et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

Linda JUNEAU
Antoinette CECERE
Louise BOURGIE
Diane ANCTIL
Hélène BLANCHETTE
Elise FITZSIMMONS
CELESTE SABARESSE

2. la liste d'ancienneté annexée à la convention collective faite en date du 28 février 1983 est remplacée par celle annexée aux présentes;

3. le présent mémoire d'entente entre en vigueur le ler septembre 1983.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé à Montréal ce Août-25-jour de 1983.

POUR LA COMPAGNIE

POUR LE SYNDICAT

LISTE D'ANCIENNETE

NOM DE L'EMPLOYE	DATE	CLASSIFICATION
DESJARDINS, B.	21.03.60	Répartiteur
GIRARD, M.	07.11.66	Répartiteur
COMTOIS, L.	19.12.69	Commis Intermédiaire II
ILTCHENKO, R.	28.09.71	Répartiteur
PELLETIER, F.	22.11.71	Commis Intermédiaire II
TOURVILLE, Lynn	24.09.73	Commis Intermédiaire II
JUNEAU, Linda	14.07.75	Répartiteur
ANCTIL, Dianne	05.07.76	Commis sénior
LONGPRE, Georgette	07.09.76	Commis Intermédiaire II
PECLET, Pierre	19.12.77	Répartiteur
CHARPENTIER, Gaétane	30.10.78	Commis Intermédiaire II
BAYARD, Sylvain	19.03.79	Commis Intermédiaire II
BOURGIE, Louise	01.05.79	Répartiteur
SABARESSE, Celeste	04.03.80	Commis Intermédiaire II
BURNS, Doris	02.07.80	Commis Intermédiaire I
LALUMIERE, Michel	28.09.81	Répartiteur
CECERE, Antoinette	08.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BLANCHETTE, Hélène	16.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
FITZSIMMONS, Elyse	02.07.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BELAND, Madeleine	19.01.83	Commis Intermédiaire I «saisonnier»

1983.08.25

/mp

'83 AUG 31 11 11

M É M O I R E D ' E N T E N T E

ENTRE

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS UNIS DU PÉTROLE DU CANADA - LOCAL 14

ci-après appelé le Syndicat

ET

JOSEPH ÉLIE LTÉE

ci-après appelé la Compagnie

ATTENDU QUE la section des mazouts, autrefois de Raffinage et Marketing BP Canada Limitée - district de Montréal, doit être intégrée aux opérations de la "compagnie" situées au 11635 de la rue Ontario est, à Montréal;

ATTENDU QUE un mémoire d'entente a été signé entre les parties le 22 avril 1983 renouvelant la convention collective entre ces dernières, jusqu'au 31 mars 1985;

LES PARTIES conviennent de modifier ladite convention collective selon les termes prévus aux présentes:

1. le "syndicat" reconnait les employés qui appartenaient autrefois à "Raffinage et Marketing BP Canada Limitée" énumérés ci-dessous, comme étant à compter du 1er septembre 1983 des employés de Joseph Elie Limitée, membres du Local 14 du "syndicat" et, conséquemment, assujettis aux termes et conditions de la convention collective liant les parties:

.../2

Linda JUNEAU
Antoinette CECERE
Louise BOURGIE
Diane ANCTIL
Hélène BLANCHETTE
Elise FITZSIMMONS
CELESTE SABARESSE

2. la liste d'ancienneté annexée à la convention collective faite en date du 28 février 1983 est remplacée par celle annexée aux présentes;

3. le présent mémoire d'entente entre en vigueur le ler septembre 1983.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont signé à Montréal ce 25 jour de Août 1983.

POUR LA COMPAGNIE

POUR LE SYNDICAT

LISTE D'ANCIENNETE

NOM DE L'EMPLOYE	DATE	CLASSIFICATION
DESJARDINS, B.	21.03.60	Répartiteur
GIRARD, M.	07.11.66	Répartiteur
COMTOIS, L.	19.12.69	Commis Intermédiaire II
ILTCHENKO, R.	28.09.71	Répartiteur
PELLETIER, F.	22.11.71	Commis Intermédiaire II
TOURVILLE, Lynn	24.09.73	Commis Intermédiaire II
JUNEAU, Linda	14.07.75	Répartiteur
ANCTIL, Dianne	05.07.76	Commis sénior
LONGPRE, Georgette	07.09.76	Commis Intermédiaire II
PECLET, Pierre	19.12.77	Répartiteur
CHARPENTIER, Gaétane	30.10.78	Commis Intermédiaire II
BAYARD, Sylvain	19.03.79	Commis Intermédiaire II
BOURGIE, Louise	01.05.79	Répartiteur
SABARESSE, Celeste	04.03.80	Commis Intermédiaire II
BURNS, Doris	02.07.80	Commis Intermédiaire I
LALUMIERE, Michel	28.09.81	Répartiteur
CECERE, Antoinette	08.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BLANCHETTE, Hélène	16.03.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
FITZSIMMONS, Elyse	02.07.82	Commis Intermédiaire I «saisonnier»
BELAND, Madeleine	19.01.83	Commis Intermédiaire I «saisonnier»

1983.08.25

/mp

Gouvernement du Québec
Ministère du Travail
Bureau du commissaire général du travail

DÉPÔT 60319

Dépôt N°: - - - - - - - -

La présente atteste que le Commissaire Général du Travail a reçu pour dépôt, suivant l'article 72 du code du travail, le document ci-dessous

☒ Certificat accordé ☐ Dépôt refusé

Objet	☐ 1ière convention ☐ Renouvellement 1 ☒ Entente ☐ Autres	Toujours indiquer ce numéro dans toutes vos correspondances	M-9267-15
Date	Signature: 86-02-19 / Réception: 86-02-26	Durée: Du — / Au —	Nombre de salariés régis par la convention collective: ---

Association	Employeur
☐ Déposant Synd. des trav. du Pétrole du Québec The Oil Workers Union of Quebec Boite Postale 2164 Dorval, Québec H9S 3X0	☒ Déposant Joseph Elie Div. des Produits Petro-Canada Inc /Petro Canada Products Inc. 1500 Ave Atwater Montréal, Québec H3Z 1X5
☒ Déposant, si autre que les parties Produits Petro Canada Att: Francois Durand 1 Place Ville Marie Montréal, Québec H3B 4A9	E.V. 11635 est rue Ontario P.A.t.Mtl Région: 06-06 Activité: 6089(10) Affiliation: 181

Votre dépôt n'est pas conforme sur le(s) point(s) suivant(s) et vous est par conséquent retourné: 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐ 10☐ 11☐ — Voir au verso pour les codes →

Remarques

ENTENTE: Modifications de certains articles de la conv. coll. (1,5,9, 10 et 12)

Pour le commissaire général du travail	
Signature: Céline Carette/ms	Date: 86-05-02

Pour renseignements: ☐ 425, St-Amable, Québec G1R 4Z1 — 643-4970 ☒ 255 est, rue Crémazie, Montréal H2M 1L5 — 873-4357

003 (094)

RECHERCHE

"Jours de Fêtes."

5. Le paragraphe 12.07 de l'article 12 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

"12.07 Tout avis ou document envoyé au Syndicat ou à la Compagnie, en vertu de la présente convention, doit être envoyé aux adresses suivantes:

./.

BUREAU du COMMISSAIRE GÉNÉRAL du TRAVAIL MONTRÉAL
'86 FEV 26 13 13

8267-15

MÉMOIRE D'ENTENTE

Entre JOSEPH ELIE, Division de Produits Petro-Canada Inc., ci-après appelée la Compagnie, d'une part;

Et LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PÉTROLE DU QUÉBEC, ci-après appelé le Syndicat, d'autre part

ATTENDU QUE les parties précitées ont signé un Mémoire d'Entente renouvellant la convention collective échue le 31 mars 1985, et que ce dit Mémoire d'Entente a été signé le 29 janvier 1986;

ATTENDU QUE les parties, avant de procéder à l'impression de la nouvelle convention collective, désirent apporter quelques corrections au langage de la dite convention;

POUR CES MOTIFS, la Compagnie et le Syndicat conviennent de ce qui suit:

1. Le paragraphe 1.02 de l'article 1 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

   "1.02 Aux fins de cette Convention, l'unité de négociation comprend tous les employés de bureau et chauffeurs de camions des établissements de la Compagnie situés au 5125 Du Trianon, Montréal."

2. Le paragraphe 5.01 de l'article 5 est modifié en abrogeant l'expression suivante: "...et telle qu'exhibée à l'Annexe E."

3. L'article 9 de la convention collective est dorénavant intitulée "Heures de travail et temps supplémentaire."

4. L'article 10 de la convention collective est désormais intitulée "Jours de Fêtes."

5. Le paragraphe 12.07 de l'article 12 est modifié pour se lire dorénavant comme suit:

   "12.07 Tout avis ou document envoyé au Syndicat ou à la Compagnie, en vertu de la présente convention, doit être envoyé aux adresses suivantes:

./.

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DU PÉTROLE DU QUÉBEC
1705 Boulevard O'Brien
Ville Saint-Laurent, Québec H4L 3W5

A l'attention de M. Pierre Péclet, Président

JOSEPH ELIE, DIVISION DE PRODUITS PETRO-CANADA INC.
5125, Rue du Trianon, Suite 460
Montréal, Québec H1M 2S5

A l'attention du Directeur

Si ces adresses devaient être changées, l'autre partie en sera informée par écrit."

6. L'Annexe E de la convention collective est abrogée.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé à Montréal, ce 19e jour de février 1986.

Pour la Compagnie

Kent Mitchell

Pour le Syndicat

Pierre Péclet